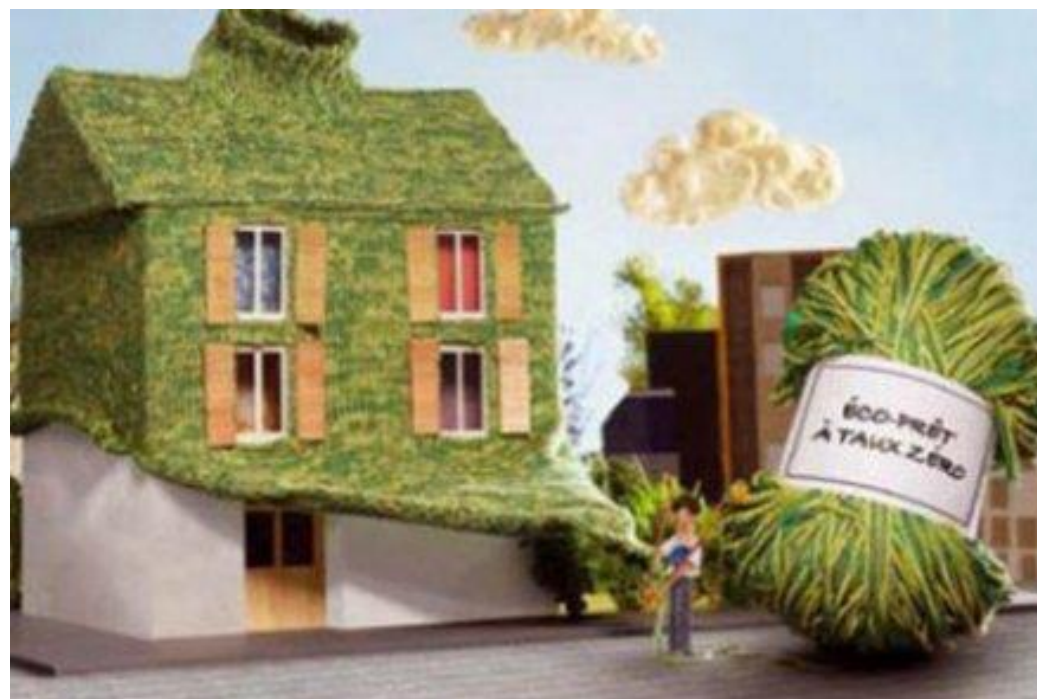




LDDDS

Livret de
Développement
Durable et
Solidaire



L'origine du LDDS

- Le livret d'épargne réglementé et défiscalisé CODÉVI (Compte de Développement Industriel) créé en 1983, met à disposition de l'industrie des prêts à taux réduits ; son plafond est de 6 000 €.
- Le LDD (Livret de Développement Durable), créé en 2007, le remplace pour financer les entreprises innovantes et favoriser les travaux d'économie d'énergie dans les anciens bâtiments.
- En octobre 2012, le plafond du LDD passe à 12 000 €.
- En avril 2014, l'épargne totale placée par les Français atteint 102,4 milliards d'euros.
- Depuis le 9 décembre 2016 (projet de loi SAPIN 2), le LDDS remplace le LDD, il conserve les mêmes caractéristiques que son prédécesseur.

Le **S** de solidaire du compte LDDDS

- Les banques proposent annuellement à leurs clients de reverser, par leur intermédiaire, une partie des sommes déposées sur leur compte à des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), sous forme d'un don. Les clients bénéficient, en retour, de réductions d'impôts.
- Le LDDDS donne également droit à une éligibilité pour bénéficier d'un prêt écologique, à taux préférentiel permettant de financer des travaux énergétiques.

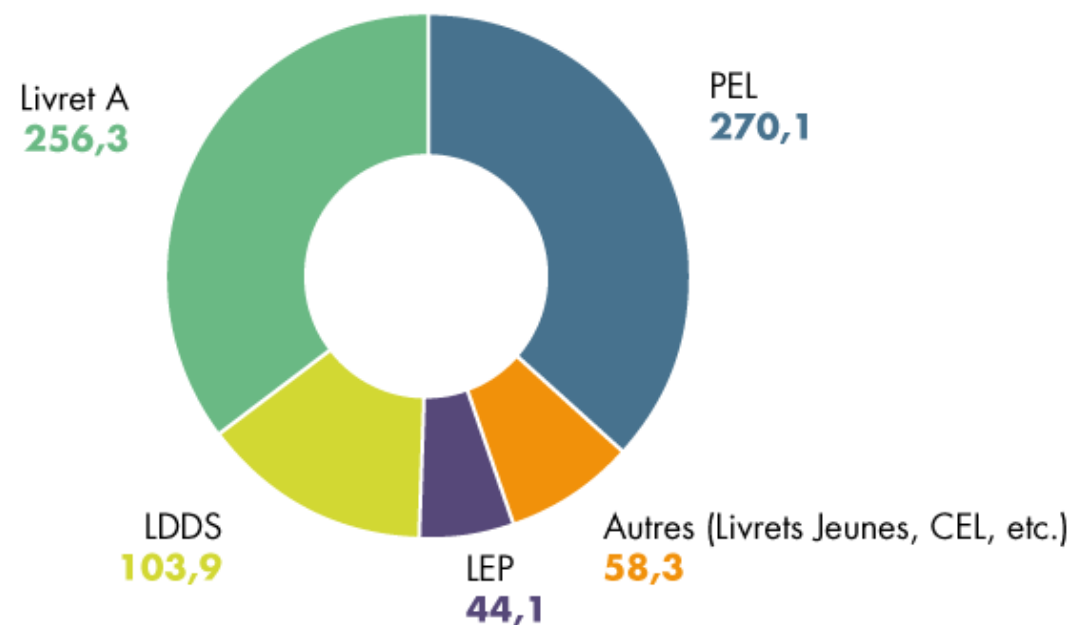


La répartition de l'épargne en France en 2017

- Des encours en hausse de +2,5 % en 2017.
- L'épargne réglementée représente 733 milliards d'euros fin 2017.
- Les ménages français investissent environ 15 % en épargne réglementée.

L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE EN 2017

ENCOURS EN MILLIARDS D'EUROS

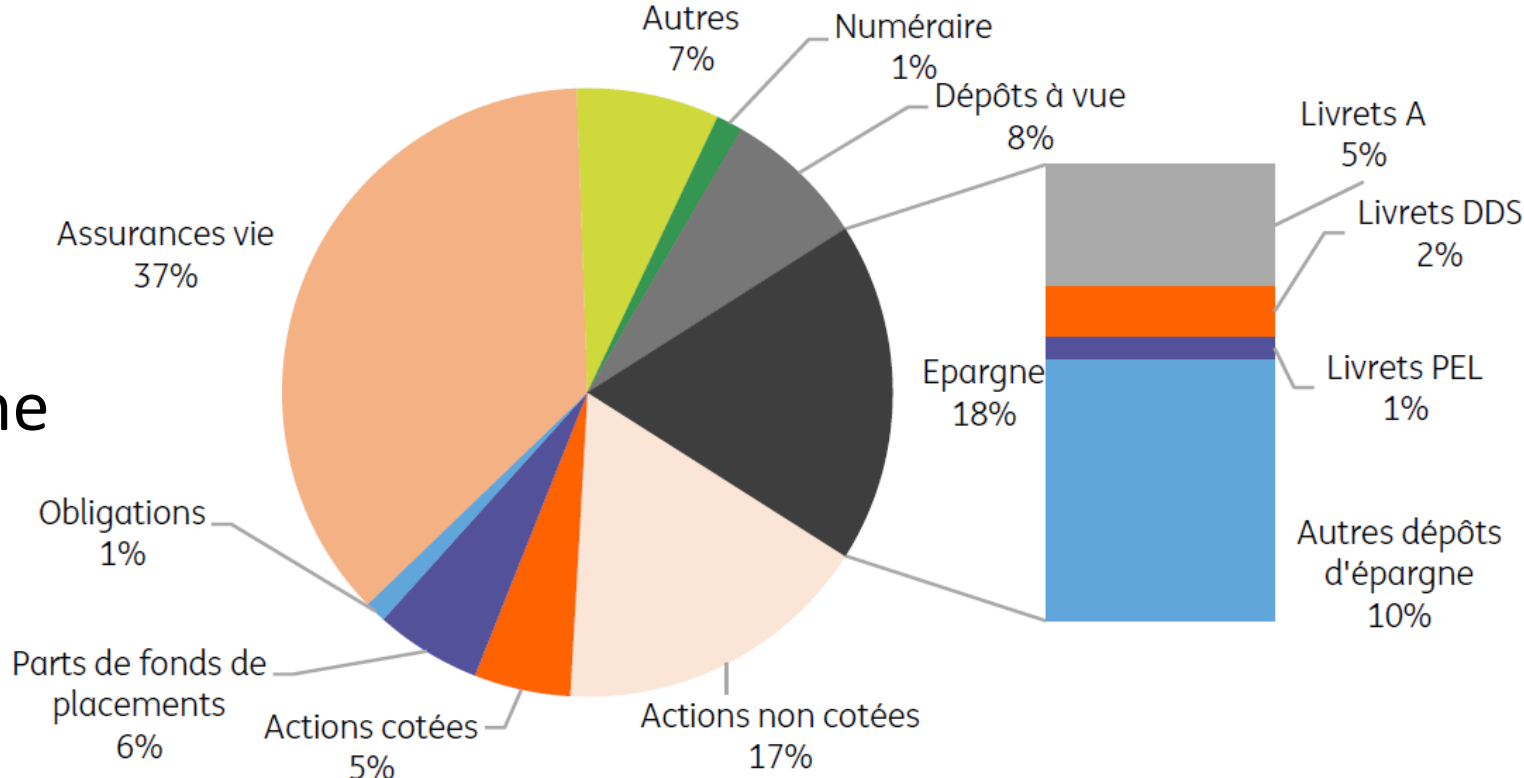


Source : lafinancepourtous.com d'après Banque de France



Analyse du patrimoine financier des ménages

- Les ménages consacrent environ 65 % de leurs placements aux produits de taux.
- Ces produits sont principalement sous forme de dépôts bancaires et d'assurance-vie en euros.
- Les comptes épargnes représentent 18 % des investissements.



Sources : INSEE, Banque de France

Qui peut avoir un LDDS ?



L'ÉPARGNE DISPONIBLE QUI CONTRIBUE AU
FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

- Rémunération de 0,75%/an nette d'impôts ⁽¹⁾ et sans frais
- Capital garanti et disponible à tout moment
- Plafond de versement de 12 000 € maximum

- Le LDDS est réservé aux particuliers majeurs qui ont un domicile fiscal en France.
- Le LDDS est limité à une personne.
- Un foyer fiscal peut bénéficier de deux LDDS au maximum.
- Aucun montant minimum n'est requis.
- Le plafond du LDDS est de 12 000 €.
- Le capital placé reste disponible à tout moment. La durée de placement est illimitée.



Versements et retraits du LDDDS

- Les retraits et les versements sont libres.
- L'établissement bancaire peut remettre une carte de retrait dont l'utilisation sera opérationnelle uniquement sur son réseau.

Différence entre une carte de retrait et une carte bancaire		
Objet	Carte de retrait	Carte bancaire
Prix	Gratuit	Le plus souvent payant, les tarifs dépendent de la convention de compte
Retrait d'espèces	Uniquement dans les distributeurs de la banque	Dans tous les distributeurs
Paiement	Impossible	Possible

Taux de rémunération du LDDS

- Le taux d'intérêt annuel est de 0,75 %.
- Les intérêts sont calculés le 1^{er} et le 16 de chaque mois.
- Les sommes déposées produisent des intérêts si elles sont placées par quinzaines entières.
- Au 31 décembre de chaque année, les intérêts cumulés sur l'année s'ajoutent au capital.
- L'ajout des intérêts au 31 décembre peut porter la valeur du livret au-delà de 12 000 €.
- Le LDDS est complètement défiscalisé ; les intérêts ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu et sont exonérés de prélèvements sociaux.



Rémunération : 0,75 % net
Fiscalité : **exonération totale**
Plafond de dépôt : 12 000 €

Clôture du compte LDDS

- Clôture par lettre simple ou auprès de la banque
 - En précisant la référence du LDDS.
 - En indiquant le numéro de compte où doivent être déposées les sommes restant sur le livret.
- En cas de clôture du LDDS en cours d'année, les intérêts sur la période courue depuis le début de l'année sont crédités au jour de clôture.



Compte LDDS inactif

- Le compte LDDS est considéré comme inactif si aucune opération n'a été effectuée pendant 5 années consécutives.
- Chaque année, l'établissement gérant ce compte doit en informer le titulaire.
- Si, au bout de 10 ans, le titulaire ou un de ses proches ne s'est pas manifesté, les fonds de ce compte sont obligatoirement transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle les conserve pendant 20 ans et si le titulaire ou un de ses ayants-droits ne les a pas réclamés, les fonds sont définitivement conservés par l'État.

A ce jour le LDDS n'est toujours pas solidaire

- Le décret d'application de la loi actant de l'évolution du LDD en LDDS n'a toujours pas paru au journal officiel.
- Cette loi est nécessaire à la mise en œuvre de la réforme de la déclinaison solidaire des produits d'épargne réglementés.
- Aucun décret d'application n'a été publié à ce jour, pénalisant le côté solidaire de ce livret.
- Si la qualification du LDDS en tant qu'épargne solidaire est bien officielle, son application reste officieuse.



Les Français sont pour la finance responsable

- 70 % des Français se disent prêts à changer tout ou partie de leur comportement d'épargne au profit d'investissements responsables.
- 40 % des LDDS sont conservés par la banque ; les 60 % restant sont confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 10 % de la partie conservée par les banques finance les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.



LE LDDS EST-IL VRAIMENT DURABLE ET SOLIDAIRE ?

L'épargne placée par les français-e-s sur les 23,9 millions de Livrets de Développement Durable et Solidaire (LDDS) s'élevait à 106 milliards d'euros en juin 2018. Vous pensez, à juste titre, que cet argent sert à financer le développement durable et la solidarité ?

NON !

Les banques et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) collectent et gèrent l'argent du LDDS de manière opaque. En réalité, seule une petite partie de cet argent financerait la transition écologique, les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens ou l'économie sociale et solidaire. Pire, les banques et la CDC sont incapables de garantir que l'argent du LDDS n'alimente pas les 200 multinationales responsables de 90% des émissions de gaz à effet de serre, cause majeure des dérèglements climatiques !

ALORS QUE FAIRE ?

- Exiger la transparence à la CDC et aux banques sur l'usage qu'elles font de l'argent du LDDS ;
- Obtenir l'exclusion des 200 entreprises responsables de 90% des émissions de gaz à effet de serre, par une réglementation stricte et contraignante, des portefeuilles financés par l'épargne du LDDS.

COMMENT ?

L'objectif de la campagne **#PasAvecNotreArgent** est de sortir des milliards d'euros des industries toxiques pour les orienter vers un pôle bancaire public écologique et solidaire placé sous contrôle citoyen.

Dès maintenant, chaque citoyen-ne peut agir individuellement et collectivement : signer et relayer la pétition « *L'argent du Livret de Développement Durable et Solidaire ne doit plus financer la destruction du climat !* », interpeller son banquier via Internet ou dans son agence, participer à des actions symboliques et artistiques...

350

%
attac

350.org
france.zerofossile.org/ldds/ france.attac.org
actions-ldds@attac.org

PASSEZ A L'ACTION AVEC NOUS!

Les campagnes d'alerte

- Deux jours après la publication du rapport du GIEC, Attac France et 350.org lancent la seconde campagne **#PasAvecNotreArgent**.
- Les 106 milliards d'euros collectés sur les 23,9 millions de livrets LDDS ne doivent plus servir à financer des projets de soutien aux énergies fossiles et aux industries toxiques.
- Les 200 entreprises responsables de 90 % des émissions de gaz à effet de serre, par une réglementation stricte et contraignante, doivent être exclues des portefeuilles financés par l'épargne du LDDS.

